

remettait toujours à plus tard et à plus tard. Alors, il y a bon nombre de questions que je n'ai pas posées parce que le président m'en a empêché.

**M. Grégoire:** C'est vrai!

**M. Latulippe:** Alors, nous n'avons pas pris nos responsabilités. Le président du comité n'a pas pris ses responsabilités non plus —avec tout le respect que je lui dois—car j'aurais pu me fâcher plus que cela. Mais j'ai fait preuve de respect à son égard et j'ai même négligé de faire paraître un mémoire que j'ai déposé. Au fait, c'était un des premiers mémoires qu'on a déposés, et il n'a pas été publié.

J'ai demandé à des députés qui siégeaient au sein du comité exécutif ou comité de direction, si vous voulez, et j'ai constaté que mon mémoire avait été rayé de la liste. J'ai dit aux membres que je voulais être entendu comme témoin, parce que j'étais capable de discuter le mémoire que j'avais déposé, parce que je me sentais capable de répondre aux questions qu'on aurait pu me poser, et l'on m'a dit: Quand on aura une chance, on vous fera passer; quand nous en arriverons à un point où nous manquerons...

**M. Gray:** Monsieur le président, je pose la question de privilège. Je désire assurer les membres du comité plénier que personne n'a empêché l'honorable député de Compton-Frontenac (M. Latulippe) de comparaître devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques comme témoin. Il a dit lui-même aux membres du comité qu'il retirait sa demande initiale de comparaître comme témoin, et s'il n'est pas satisfait maintenant, c'est sa propre faute. (*Applaudissements*)

Il a assisté aux séances du comité bien souvent, comme membre régulier, et il a posé des questions. Toutes les questions régulières ont été acceptées. Toutefois, il incombe à l'honorable député, comme à n'importe quel autre membre du comité, d'observer le Règlement. Il a accepté de façon aimable, dans ce temps-là, les décisions du président des autres membres du comité. Je ne voudrais pas que le compte rendu des délibérations du comité plénier contiennent des déclarations erronées comme celles que l'honorable député vient de faire, et s'il y a d'autres membres du comité à la Chambre présentement, je suis d'avis qu'ils vont être d'accord avec moi pour dire que l'honorable député de Compton-Frontenac était parfaitement libre, à l'instar de n'importe quel autre membre, de travailler au sein du comité et même de comparaître comme témoin, s'il le voulait, en temps utile.

**M. Grégoire:** Monsieur le président, au sujet de la question de privilège soulevée par l'honorable député d'Essex-Ouest (M. Gray),

je dois dire que j'avais également des griefs à soumettre relativement à l'attitude du président du comité qui, à mon avis, n'a pas dirigé les travaux d'une façon impartiale, qui nous a empêchés, à maintes et maintes reprises, de poser des questions, bref, qui s'est organisé pour prendre la parole beaucoup plus souvent que tous les autres membres du comité, et je me chargerai, un peu plus tard, d'apporter les preuves à ce sujet-là.

**M. Chrétien:** Monsieur le président, au sujet de cette question de privilège, je voudrais dire un mot. Je pense qu'aucun comité des finances, du commerce et des questions économiques n'a siégé comme nous l'avons fait cette année. Au fait, depuis le mois d'octobre dernier, nous avons tenu 110 séances, dont 90 pour étudier la loi sur les banques. Tous les députés ont eu l'occasion de poser les questions qu'ils voulaient, mais au comité, comme à la Chambre, il y a un règlement qui défend les répétitions à l'infini, comme cela se produit actuellement en cette enceinte.

Évidemment, je ne sais pas quel est le but de ceux qui persistent toujours à poser les mêmes questions. On peut avoir des divergences d'opinions, mais le règlement ne permet pas la répétition et le président du comité, à ce moment-là, a fait un excellent travail et les députés qui ont siégé au sein dudit comité peuvent en témoigner. Quant au député de Compton-Frontenac, il a été invité à témoigner et il a décliné l'invitation; c'est pour cela que nous n'avons pas discuté son mémoire.

Je pense que le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron) et le député de Perth (M. Monteith) peuvent témoigner à cet effet.

[Traduction]

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur le président, quelques instants me suffiront pour approuver le député d'Essex-Ouest sur toute la ligne. La seule critique que je ferais c'est que, président de ce comité, il a montré trop d'égards aux membres de ce comité qui, eux, n'en ont aucun pour leurs collègues. (*Applaudissements*) Quant au député qui s'est plaint de ne pas avoir été autorisé à présenter son mémoire, je me souviens parfaitement qu'on lui a demandé, au comité de direction, s'il désirait présenter lui-même son mémoire. Il a dit qu'il se contenterait de le déposer. Il faudrait veiller à ce que des déclarations de ce genre, ne soient pas inscrites au compte rendu sans qu'on relève leur inexactitude.

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur le président, en ma qualité de membre du comité de direction, je suis d'accord avec le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles quant au mémoire préparé par le député de Compton-Frontenac.